



Décès de mon père; quelles démarches?

Par **durocher33**, le **08/10/2020** à **23:12**

Bonsoir à tous et merci par avance pour vos réponses.

Je suis fils unique, mes parents étaient mariés, nous n'étions plus en relation depuis plus de 15 ans.

Mon père est décédé la semaine dernière.

Que dois-je faire pour savoir si j'ai des droits à sa succession sachant que demander à ma mère qu'elle se rapproche d'un notaire n'est pas envisageable et qu'elle ne le fera probablement pas.

Le peu que je sais, c'est qu'ils étaient propriétaires d'une maison, de deux autos et qu'ils avaient des placements.

Mon père est mort subitement à l'âge de 68 ans, il n'est pas certain qu'il avait préparé sa succession.

Merci à tous.

Par **janus2fr**, le **09/10/2020** à **08:32**

[quote]

Que dois-je faire pour savoir si j'ai des droits à sa succession sachant que demander à ma mère qu'elle se rapproche d'un notaire n'est pas envisageable et qu'elle ne le fera probablement pas.

[/quote]

Bonjour,

Vous pouvez, vous-même, vous rapprocher de votre notaire...

Par **youris**, le **09/10/2020** à **10:08**

bonjour,

la déclaration de succession au trésor public, lorsqu'elle est nécessaire, peut être faite par un héritier ou autres, elle doit être faite dans les 6 mois qui suivent le décès sous peine de pénalités.

Le notaire est obligatoire pour établir l'acte de notoriété et faire les mutations immobilières des biens immobiliers.

comme enfant, vous êtes héritiers réservataires, ce qui signifie qu'une partie du patrimoine de votre père doit obligatoirement vous revenir.

suivez le conseil de janus2fr.

salutations

Par **Visiteur**, le **09/10/2020** à **10:17**

Bonjour

Fils unique, 50% de l'actif successoral vous revient, mais selon l'option que choisira votre mère, vous en serez nu-propriétaire ou pleinement propriétaire à 75%, soit 32,5% du patrimoine commun total...Si votre mère choisi 25%en propriété.